



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.75		01.07.75

1. Dénomination de la fonction Ingénieur/ingénieure ETS en électronique	Code fonction 1.04.007
2. But de la fonction Assurer la responsabilité technique d'un secteur en électronique. Diriger une équipe restreinte de collaborateurs. Former les utilisateurs aux diverses techniques de l'électronique appliquée (transmission, appareils pour soins médicaux, etc.).	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la prise de connaissance et la mise à jour d'une documentation technique concernant plusieurs disciplines apparentées; - l'établissement de projets, de plans, de documents techniques dans les domaines de la recherche électronique; - l'étude des prescriptions concernant l'emploi de l'appareillage et l'essai du matériel nouveau; - le contrôle régulier des appareils, leur entretien et leur réparation; - l'élaboration et l'exécution de nouveaux appareils; - les interventions en cours d'utilisation, soit dans l'information et la formation des utilisateurs, soit pour des problèmes technologiques purs; - la tenue d'un stock et la gestion d'un budget; - l'enseignement des techniques d'utilisation du matériel électronique; - la participation à des réunions de travail et la rédaction de notes, de protocoles, en vue de leur publication éventuelle; - la direction d'une équipe de collaborateurs; - l'exécution d'autres tâches à la demande de la hiérarchie. 	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	I	B	H	Cl. max. 16
Points	34	9	49	8	50	Total 150